Le pèlerinage, une question de foi sans rapport avec les titres honorifiques

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-01-2008 21:04:40

Le parlement et le ministère des Habous et des affaires islamiques doivent entretenir une coordination pour convaincre les citoyens que le pèlerinage est une question de foi, sans rapport aucun avec la course aux titres honorifiques ou le statut social, a affirmé mardi le ministre, M.Ahmed Toufiq.

Etant proche du citoyen et des difficultés qu'il pourrait rencontrer tout au long de l'accomplissement du pèlerinage, le parlementaire est en mesure de lui expliquer au mieux le fond de cette idée, a-t-il dit lors d'une réunion de la commission de la Chambre des conseillers pour l'enseignement et les affaires culturelles et sociales, consacrée à un débat autour des problèmes que rencontrent les Marocains au pèlerinage.

Le ministère déploie des efforts considérables pour assurer le logement, l'encadrement et l'organisation des pèlerins marocains et demeure animé par la détermination à redoubler d'efforts pour améliorer les conditions d'accomplissement de ce rite, a-t-il souligné.

M. Toufiq a précisé que son département n'intervient pas dans les tarifs fixés par les agences de voyages offrant des "services pèlerinage", exprimant le souhait que ces sociétés veillent à la sauvegarde du cachet religieux du Haj.

Le ministère a imposé, pour la première fois aux agences, l'obligation d'afficher leurs "produits et services pèlerinage", mais la relation entre clients et agences relève du domaine du contrat, a précisé le ministre.

Pour le précédent pèlerinage, les tarifs de ces agences avaient été de 29 mille DH pour le "produit social", de 37 mille à 44 mille DH pour la 2ème classe, de 45 à 50 mille DH pour la 1ère classe et de 60 mille DH pour le "Produit Excellence", a rappelé M. Toufiq.

De leur côté, les conseillers ont mis l'accent sur un certain nombre de mesures à prendre, notamment l'amélioration des prestations de services dont doivent bénéficier les pèlerins marocains et la sanction des agences en déphasage avec les principes de base de l'Opération Pèlerinage. Les fonctionnaires et salariés désireux d'accomplir ce devoir religieux doivent disposer de places hors contingent, estiment-ils.

MAP